



Volet B

**Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte**

Réservé
au
Moniteur
belge



BRUXELLES

28 JAN. 2014

Greffé

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/02/2014 - Annexes du Moniteur belge

N° d'entreprise : 0448.115.254

Dénomination

(en entier) : **Institut de Communication du Barreau de Bruxelles**

(en abrégé) : **ICBB**

Forme juridique : ASBL

Siège : Rue Gachard, 88/8 à 1050 Ixelles

Objet de l'acte : démissions, réélections, nominations d'administrateurs

Extrait du PV de l'assemblée générale du 26 septembre 2013

Démissionnent de leur mandat d'administrateur:

Monsieur Philippe VAN ROOST domicilié à 1190 Bruxelles, avenue Télémaque, 20
Monsieur Gérard KUYPER domicilié à 1340 Ottignies, avenue Winston Churchill, 2a
Monsieur Vincent BODSON domicilié à 1180 Bruxelles, rue Edith Cavell, 13

Est réélue administrateur pour une période de trois ans:

Madame Carmela LICCARDO domiciliée à 1040 Bruxelles, rue de l'Orient, 66

Sont élus administrateurs pour une période de trois ans:

Monsieur Frédéric VAN BEVER, né à Schaerbeek le 17 janvier 1975, domicilié à 1190 Forest, avenue des Sept Bonniers, 328
Monsieur Denis GOEMAN, né à Anderlecht, le 10 avril 1981, domicilié à 1180 Uccle, rue de Wansijn, 76
Monsieur Frédéric HEYLBROECK, né à Etterbeek le 26 octobre 1981, domicilié à 1770 Liedekerke, Mulhofstraat, 48
Monsieur Laurent VERBRAKEN, né à Bruxelles, le 31 mai 1971, domicilié à 1651 Lot (Beersel) Donderveldstraat, 57

Le conseil d'administration se compose désormais comme suit:

Madame Carmela Liccardo (présidente) domiciliée à 1040 Bruxelles, rue de l'Orient, 66
Monsieur Laurent VERBRAKEN (vice-président) domicilié à 1651 Lot (Beersel) Donderveldstraat, 57
Monsieur Frédéric VAN BEVER (trésorier), domicilié à 1190 Forest, avenue des Sept Bonniers, 328
Monsieur Frédéric HEYLBROECK (administrateur) domicilié à 1770 Liedekerke, Mulhofstraat, 48

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature